

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1913-14

PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, "The Montreal Dairy Co.", 290 Ave. Papineau.

1er VICE-PRESIDENT

M. S. D. JOUBERT, président de la Maison Lamontagne Limitée, 335 M. FRANK FAUZE, Ent. et Manufacturier, C. Notre-Dame et Crec. Notre-Dame Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, L.I.C., comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

SECRETAIRE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailliers, 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS-CONSEILS

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 99, St-Jacques. M. LEON GARNEAU, C. R., 86 rue Notre-Dame-Ouest.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Lieut-Colonel A. E. Labelle, Adélar Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isale Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière.

CONSEILLERS

M. Baillargeon, J. B. ent-de Camionnage, 373 Ontario Est.
M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".
M. Bedard Rodolphe, L.I.C., Comptable-Expert, 55 St. Frs-Xavier.
M. D'argencourt L. O., épicer, 319 St-Denis.
M. Desmarteau Alexandre, L.I.C., liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.
M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre-Dame Est.
M. Dufresne, Oscar, Fab. de Chaussures, 444 Ave. Pie IX.
M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie", 568, St-Paul.
M. Filliatraut Joseph, de "Filliatraut & Lesage", 429, St-Laurent.
M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.
M. Gagné Léon, Western Lumber Co 180 St-Jacques.
M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.
M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 22, rue Notre-Dame Ouest.
M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.
M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.
M. Lavallée A. S. marchand de Chaussures, 101 St-Laurent.
M. Loisel, J. F., de "Greenshields Ltd", 17 Carré Victoria.
M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie", 336, St-Paul.
M. Rolland, Emile, de l'imprimerie Moderne, 33 rue Dowd.
M. Tarte Eugène, Co-propriétaire, de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P. marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.
M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicer en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.
M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.
M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.
M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, 101, Sherbrooke Est.
M. le Lt-Col. A. E. Labelle, "The St. Lawrence Flour Mills", 1110 Notre-Dame Ouest.
M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 150 Boul. St-Joseph Ouest.
M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.
M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec Transportation Bldg.
M. O. S. Perrault directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, 909, rue St-Antoine.
M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.
M. Armand Chaput, Directeur Gerant de "L. Chaput, fils & Cie Ltée, 2 de Brosses.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 349, rue St-Paul.
M. Ubaldé Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.
M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.
M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 50 Notre-Dame-Ouest.
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.
M. Joseph Fortier, Fab. papetier, 210, rue Notre-Dame-Ouest.

Président de la Chambre Syndicale de Construction. — M. N. Simoneau, électricien, 583, Notre-Dame-Ouest.

AUDITEURS. — M. Jos. Desautels, 838 Saint-Hubert, M. Eugène Prévost, 112 St-Jacques.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1913-1914.

Le président fait partie ex-officio de tous les comités.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. S. D. Joubert, président; Isale Préfontaine, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, H. Laporte et L. E. Gauthier.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — MM. Etienne Blanchard, président, Damase Parizeau, Arthur Berthiaume, et Alphonse Décarie, Louis Perron.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Chs. Langlois, W. Champagne, L. O. D'argencourt, Adélar Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vaillancourt.

BULLETIN. — MM. Jos. Contant, président Emilién Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, C. R. et Eug. Tarte.

COMPTABILITE. — MM. Alf. Cinqmars, président, Rod. Bédard, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, P. A. Gagnon, Henri Viau.

CUIRS ET PEAUX. — MM. L. E. Gauthier, président Jos. Daoust, Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président, Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, Oscar Dufresne, F. C. Larivière, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Jos. Ethier, président Armand Chaput, L. O. D'argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsali, J. F. Sauriol.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. Jos. Contant, président, C. H. Catelli, J. A. Beaudry, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

FERS ET METAUX. — MM. Alex. Prud'homme, président; Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Laffleur, Jos. Letourneau, L. J. A. Surveyer, F. C. Larivière.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount-Royal. L'Hon. Sir Lomer Gouin.
Hon. Juge S. Beaudin.

FINANCES. — MM. Damase Masson, président Adélar Fortier, Armand Chaput, Alex. Desmarteau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, J. B. A. Lanctôt, C. E. Martin.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion Trefflé Bastien, E. C. Vidricaire.

LEGISLATION. — MM. l'hon. N. Pérodeau, C. L. président; Adélar Fortier, Louis Jos. Loranger, C. R.; Léon Garneau, C. R.; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Fillon, A. P. Frigon, Alex. Desmarteau, O. S. Perreault.

MINES, BOIS ET FOREST. — MM. Léon Gagné, président; Frank Fauze, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Danseur, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Sohier, Alph. Renaud.

NOUVEAUTES. — MM. F. B. Drouin, président, Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, Jos. Filliatraut, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. J. A. E. Gauvin, président; Henri Lanctôt, Arthur Décarie, P. V. Rougier, Henry Miles, J. G. A. Filion, Paul J. Leduc.

RECEPTION. — MM. Rod. Bédard, président; Jos. Fortier, J. A. Beaudry, J. F. Loisel, Adélar Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES. — MM. C. H. Catelli, président, Alex. Desmarteau S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Baillargeon, W. I. Gear, A. H. Hardy, Duncan McDonald.

VINS ET LIQUEURS. — MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St. Charles, L. A. Wilson.

VOYAGEURS DE COMMERCE

MM. J. F. Loisel, président; H. Pinet, Romeo Brosseau, L. N. Veilleux, J. H. Paul Saucier, J. A. Malboeuf, Raoul Dupre, J. E. Roy, J. Albert Quenel, H. V. Bernier, L. E. Charron, L. N. Brassard, A. J. LaBerge, J. A. Brals.

Adresse Télégraphique
INDUSFRANC, Montréal.

Tél. Main 1680

La Compagnie Industrielle Française

Limitée

No. 8 BOULEVARD ST-LAURENT,
MONTREAL.

IMPORTATEURS EXCLUSIFS
POUR LE CANADA DES
GRANDES MARQUES FRANCAISES:

ORFÈVRE-ARGENTERIE
"CHRISTOFLE", "GALLIA"

BIJOUX:
"MURAT", "MAGNOR"

MONTRES: "LIP" ETC., ETC.

BUREAU D'ACHATS A PARIS

PALETOTS en fourrures PALETOTS de demi saison HABITS de soiree et de rue COSTUMES DE DAMES

Tous dans les dessins les plus nouveaux et les plus choisis.

COUPE GARANTIE

Notre choix est considérable et de la meilleure qualité.

Notre maison est connue par tous les élégants et les élégantes de Montréal.

Oscar Loisele & Cie.

MARCHANDS-TAILLEURS

128 RUE ST-DENIS

Entre les rues Ste-Catherine et Dorchester.

MONTREAL

RENAUD, KING & PATTERSON Ltee

COIN STE-CATHERINE ET GUY

PUPITRES

CHAISES

TABLES DE BUREAUX

BIBLIOTHEQUES

Ameublements complets de
Bureaux et de Salles de
Réunions de Compagnies
[Board Rooms]



Dépositaires
pour la bibli-
othèque à
section
"MACEY"



TEL BELL EST: 1075-1649

MARCHANDS: 238

B. P. 3 Station C

Labrecque & Pellerin

MANUFACTURIERS

DE

Confitures

Sirop,

Catsup, "King",

Caustique,

Lessive,

111, rue St-Timothée

Montréal

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

15me Année

Montréal, Février 1914

No 2

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences Secrétaire-Archiviste.

SOMMAIRE

10. La situation économique à la fin de 1913	23
Programme pour 1914 (Discours de M. Adélar Fortier, président).	
20. La revue des travaux de la Chambre en 1913. (Rapport de M. W. U. Boivin, secrétaire)	36
30. La mort d'un grand homme d'affaires	37
40. Les colis-postaux	37
50. Les dépôts en banque	38
60. L'immigration au Canada	38
70. Les travaux de la Chambre: Séances du Conseil des 14 et 28 janvier)	38
(Deux rapports sur le Canal de la Baie Georgienne)	38
80. Les dettes nationales des grands pays et celle du Canada	39

Discours de M. Adélar Fortier

Messieurs,

Le premier devoir qui m'incombe en reprenant l'exercice des fonctions que vous venez de me confier est un devoir de reconnaissance dont je m'empresse de m'acquitter en vous remerciant bien sincèrement du nouvel honneur que vous me faites. Quand j'ai été élu président en septembre dernier j'ai voulu voir dans votre choix non pas tant une reconnaissance de mes mérites qu'une marque de votre estime; mais cette réélection à l'unanimité après quelques mois, en outre qu'une nouvelle marque de vos bonnes intentions à mon égard, me signifie que je n'ai pas encore démerité votre confiance. De plus elle m'est un précieux encouragement qui m'indique que j'ai bien compris l'orientation qu'on voulait donner à notre belle institution.

En dirigeant les destinées de la Chambre de Commerce du District de Montréal, je n'ai eu qu'à me bien pénétrer de la pensée et des intentions de ses fondateurs, qui ont voulu défendre et faire valoir les intérêts et les avantages commerciaux et industriels de la ville de Montréal d'abord, de ceux de la province de Québec et du pays tout entier.

Ici je dois vous faire un aveu. Si je n'avais écouté que mes aspirations et mon strict intérêt personnel, j'aurais décliné l'honneur que vous venez de me faire; mais j'ai cru que c'était faire acte de bon citoyen que de donner encore de mon temps au succès d'une association qui travaille au bien général de notre cité et pour m'inciter à rester au poste j'avais l'exemple des hommes, qui ont collaboré avec moi à l'oeuvre commune avec un dévouement au-dessus de tout éloge, et un concours éclairé qui m'assurent que ma tâche me sera rendue plus facile encore.

La communion d'idées, la bonne entente qui a toujours existé entre tous les membres de l'exécutif est la cause du succès que vous voulez bien m'attribuer et je compte qu'il continuera d'en être de même dans l'avenir, dans l'intérêt de notre association.

La Chambre de Commerce du District de Montréal recrute ses membres parmi tous les hommes d'affaires de la métropole du Canada; j'ai donc cru utile, en hommes d'affaires que nous sommes tous, de ne pas commencer l'année sans dresser, en quelque sorte, le bilan de la situation économique de notre pays, de notre province et de notre cité. Nombre d'entre nous viennent de clore leur inventaire: Il appartient au groupe important d'hommes d'affaires qui composent cette Chambre de faire aussi celui du pays, de la province et de la cité, pour se rendre compte des progrès accomplis, des bénéfices réalisés, comme des pertes éprouvées. C'est à cette condition que nous réussirons mieux dans la réalisation des projets que nous avons conçus.

La situation économique du Canada

Pour la première fois depuis dix-sept ans, on peut dire que la marche du Canada s'est ralenti dans le chemin du progrès. Il y a eu ralentissement et non recul. Le fait est que la prospérité de notre pays étonnait tout l'univers, et c'est le moins qu'on puisse s'attendre à un arrêt dans cette marche vers la prépondérance économique, quand on a vu des pays du Vieux-Monde passer par une crise aiguë.

L'état de choses actuel est dû à la rareté de l'argent qui s'est fait sentir, non pas seulement au Canada, mais dans tout l'Europe, et même chez nos voisins du sud. C'est à tort qu'on a voulu tenir le Canada responsable de sa propre crise financière; c'est du dehors qu'elle est venue cette crise et ce n'est ni le temps, ni l'occasion d'en analyser ici les causes. La rareté de l'argent a eu pour effet que notre pays a moins emprunté, et a emprunté avec plus de précautions et avec des ménagements; ceci ne lui a pas fait tort, mais a aidé son crédit, surtout en Angleterre. Empruntant avec plus de prudence le Canada n'a offert et n'a mis sur le marché que des valeurs de tout premier ordre qui ont trouvé des preneurs. Les affaires et les entreprises douteuses n'ont pas eu de succès et tant mieux pour notre crédit à l'étranger. Les gouvernements, les compagnies de chemins de fer, les municipalités et toutes les grandes entreprises en ont été quittes pour emprunter que juste le nécessaire pour faire face aux impérieuses exigences. C'est autant d'obligations de moins que le Canada a pris. Quand l'argent est abondant et bon marché on devient extravagant; dans le cas contraire on devient prudent et parcimonieux.

Les banques et la situation économique.—Devant la situation faite au Canada par la rareté de l'argent les banques ont jugé qu'il leur fallait être prudentes. Elles l'ont été aussi; et les hommes d'affaires doivent reconnaître qu'elles ont été sages. Les banquiers sont plus en position que nous de prévoir ce qui peut arriver sur le marché financier; par le fait même, ils se préparent aux éventualités. Pour cela ils commencent à ne prêter qu'à bon escient et que pour des entreprises absolument saines. L'immeuble qui avait eu une grosse part jusqu'à l'année dernière, a perdu de sa popularité et les banques ont jugé qu'il fallait

mettre un terme à ce qu'on appellera dans l'histoire économique du Canada le "boom" de l'immeuble. La spéculation avait dépassé les bornes, et les banques ont cru devoir remettre les choses en ordre. C'est à partir de ce moment qu'il fut décidé de ne plus favoriser cette effervescence et d'obliger les banques restreindre les prêts et les entourer des précautions les plus sévères. Il y a deux ans que les directeurs des grandes institutions financières nous avertissent ce qui s'en venait: ceux qui ont écouté ces sages avis n'ont eu rien à souffrir; les téméraires en ont été punis pour subir les conséquences de ce qui s'est produit.

Quand ceux qui dirigent les institutions financières favorisent trop les demandes d'emprunt il arrive que les profits des banques sont moins grands, et les risques plus considérables; tandis que ces profits augmentent en raison contraire des risques offerts. Les banques ayant fait preuve de sagesse et de prudence, le commerce sain n'a pas manqué de l'aide nécessaire et les banques ont fait des affaires d'or. Le fait est qu'il est intéressant de noter que c'est en 1913, année où la rareté de l'argent a été plus grande que les banques ont fait des meilleures affaires. A preuve de ce qu'il y a de vrai dans les rapports annuels des diverses banques: vous verrez que les affaires ont été plus prospères qu'en 1912. On peut donc en conclure que les affaires peuvent, maintenant compter sur un peu plus d'assistance de ces institutions: c'est un encouragement pour bien commencer l'année. Et sachons reconnaître encore une fois que les banquiers n'ont pas tort autant qu'on a voulu le prétendre au cours de la crise: il n'y a pas un d'entre nous, qui étant à la tête d'un commerce ou d'une industrie sérieuse qui pourra se plaindre de la position prise par les institutions financières: ceux qui ont eu à lancer des entreprises douteuses ou qui ont été eux-mêmes redoutés peuvent, seul, se plaindre.

L'industrie en 1913. — Le ralentissement des affaires s'est aussi fait sentir dans l'industrie. Au cours des derniers mois de l'année l'activité industrielle a été moins grande et on a même vu des établissements suspendre leurs opérations des semaines durant. Le fait s'explique facilement. L'industrie vit des commandes qu'on lui donne: ces commandes ont été beaucoup moins nombreuses au cours de l'année dernière, nombre de municipalités et même nombre de particuliers ayant décidé de limiter les uns leurs travaux d'améliorations publiques, les autres les constructions qu'ils avaient en vue.

La main-d'œuvre ayant été moins occupée, la dépense a aussi été plus limitée. La production manufacturière a dû forcément se ressentir de tout cela et il n'est pas étonnant qu'il y eût un ralentissement notable de l'activité industrielle.

Les chemins de fer en 1913. — Quelqu'un qui aurait pu parcourir le pays au cours de l'année dernière, n'aurait pu se douter de ce qu'on a appelé la crise en voyant les travaux extraordinaires exécutés partout par les compagnies de chemins de fer. La construction des chemins de fer a été très active, cela a nécessité l'achat de beaucoup de matériel, l'emploi d'une main-d'œuvre considérable et une circulation d'une grosse somme d'argent. Le Grand-Tronc-Pacifique, le Canadian Northern ont augmenté considérablement leur réseau, de même le Pacifique Canadien et le Grand-Tronc ont fait d'importants travaux. Tout annonce que cette activité signalée au cours de l'année dernière va se continuer en 1914, parce que les compagnies de chemins

de fer ont en vue la réalisation d'autres grands projets. Si l'argent est facile on peut entrevoir des bénéfices énormes pour les ouvriers et pour le pays en général. Les chemins de fer continueront d'être de plus en plus des agents de développement et de prospérité. Les chemins de fer ont compensé pour ce que l'industrie a perdu. Grâce à eux la main-d'œuvre a été employée une grande partie de la belle saison.

La situation agricole. — Les statistiques qui nous sont fournies par le gouvernement fédéral nous démontrent que le Canada a encore joui de riches et d'abondantes récoltes en 1913. C'est encore à l'agriculture que le Canada doit l'avantage de pouvoir se ressentir moins que d'autres pays des crises qui passent. C'est l'agriculture qui permet au Canada de faire face à ses obligations, car c'est elle qui lui fournit l'argent en quantité pour rencontrer ses échéances.

En 1913 il s'est produit un fait très important dans le domaine économique que le cultivateur a peut-être trop exploité: je veux parler de l'abaissement en faveur du Canada du tarif douanier aux Etats-Unis en faveur des produits agricoles, des animaux et des produits de la ferme. On ne peut nier que les offres faites par les Américains aux cultivateurs canadiens aient été fort alléchantes, et on s'explique que le producteur canadien ait été tenté. Seulement, il me semble qu'il y a lieu de craindre une réaction dangereuse. Les Américains ont été pratiques en cette matière, comme toute autre: ils ont une population de 90 millions à nourrir, et la production agricole ne pouvait suffire: ils n'ont eu qu'à s'adresser à leurs voisins du nord, à nos cultivateurs pour s'assurer du surplus qu'il faut. Ils ne sont pas à blâmer. Peut-être que nos compatriotes le sont-ils plus. Si l'on en croit les statistiques plus de 150,000 têtes de bétail ont été vendues aux Américains en 1913: il ne faut pas s'étonner de la hausse du prix de la viande et des produits laitiers; et cette situation devenue onéreuse au consommateur, le deviendra, avant peu, au cultivateur, s'il ne réagit dès maintenant. En effet on constate que depuis quelques mois les cultivateurs d'un peu partout, mais surtout ceux de notre province, le long des lignes, ont tendance à se débarrasser de leurs animaux, prétendant qu'il est plus payant et moins fatigant de vendre du foin, du grain et de la paille en nature que de nourrir et d'entretenir des troupeaux. Il est vrai que les Américains ont payé de gros prix pour leurs animaux, mais cette aubaine ne durera qu'en autant qu'il y aura des animaux à vendre. Comment pourront-ils en profiter dans l'avenir s'ils n'augmentent pas leurs troupeaux, afin de produire encore plus de lait, de crème, de beurre et de fromage et enfin de compte plus de viande.

L'agriculture pourrait mériter le reproche aussi d'avoir contribué à l'augmentation du coût de la vie; et vous le constaterez vous-même dans un instant.

La situation ouvrière. — La rareté de l'argent qui a amené le ralentissement dans l'industrie, les travaux de construction qui ont été arrêtés avec la saison d'hiver, la fermeture d'un grand nombre de moulins à scies ou autres, la diminution dans la production agricole, ont eu le contre-coup dans la classe ouvrière et à l'heure qu'il est, on compte dans tout le pays un nombre de chômeurs tel qu'on n'en vit pas depuis longtemps. On évalue à 100,000 le nombre des ouvriers qui dans tout le pays sont sans travail, et qui n'ont actuellement aucun moyen de pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille. C'est un état de choses sans précédent depuis dix-sept ans. Il est à sou-

Synopsis des Règlements des Terres du Nord-Ouest Canadien.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédés uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. Devoir.—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. (37085)

CRÈME A LA GLACE.

CRÈME.

BEURRE,

Montreal Dairy Company
LIMITÉ

290

AVENUE PAPINEAU

MONTREAL.

Le "Prêt Immobilier Limitée"

244, rue Ste-Catherine Est

Tel. Bell Est 5779

MONTREAL

BUREAU DE DIRECTION

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L. E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal; M. le Dr Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir, inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

Valises Harnais Sacches

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

Lamontagne Limitée.

RUE NOTRE DAME OUEST MONTREAL



FUMEZ LES
CIGARETTES
SWEET CAPORAL

elles sont d'une pureté absolue.

AVOCATS

W. A. BAKER, C.R.
AVOCAT

Tel. Main 1762 58, rue St-Jacques

Edmond Brossard
AVOCAT

Etude légale LeBlanc Brossard & Forés

Edifice DU Credit Foncier

Tel. Main 215 35, St-Jacques Montreal

Gouin, Lemieux, Murphy Bérard & Perrault
AVOCATS

Edifice Banque de Québec, Montréal

Sir I. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. R. Murphy, C. R. Hon. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B. C. L.F. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.
Louis Gosselin, B. C. L. Hon. R. Dandurand, C. R.
Conseil**HIBBARD, BOYER & GOSSELIN**
AVOCATSTel. Main 1453
Tel. Main 2035 107 rue St-Jacques, Montréal

Tel. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEUDe la Société Légale Mullin & Mathieu
AVOCAT401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne
180, rue St-Jacques, MONTREAL

TEL. MAIN 7739 Cables "FABSURVEY"

Surveyer, Odgen, & Mariotti

Avocats, Solliciteurs, et Commissaires.

Edifice Dominion Express.
145 rue St-Jacques, MontrealE. Fabre Surveyer, C. R. Charles G. Odgen
Paul Surveyer Humbert Mariotti

Tel. Bell Main 7591. Res. St. Louis 7543

YVON LAMONTAGNE, B. A., LL.B.,
AVOCATChambre 104
52 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis.

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tel. Bell Main 874

A. & E. LOIGNONINGENIEURS
CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

S. A. BAULNE, B.A., Sc.-I.C.
Prof. à l'Ecole Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,
Membre de la Société des I.C. de France,
Membre de la Corp. Arp. de Québec.**BAULNE & MERCIER**

INGENIEURS CONSEILS & GEOMETRES

703 EDIFICE SHAUGHNESSY rue McGill, - MONTREAL.

TELEPHONE MAIN 4348

Ponts, Routes et Chemins de Fer.
Canales, Barrages,
Pavages, Actuelles, Foyers,
Constructions Métalliques et Béton Armé,
Installation de Pompes et d'Usines,
Municipalités, Syst. de L'éclairage.Arpentages
Plans
Devis
Estimés
Surveillance
Expertise
D'usines**Surveyer & Frigon**

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 Côte Beaver Hall

Telephone Uptown 3508

MONTREAL

NC AIRES

Tel. Bell 1859.

LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER

Belanger & BelangerNOTAIRES, COMPTABLES
ET COMMISSAIRES

30, rue, St-Jacques MONTREAL

R. FARIBAUT

NOTAIRE

Successeur de Leclerc & Faribault

52, RUE ST-JACQUES

Tel. Main 678 MONTREAL
Argent à prêter sur hypothèqueTel. Bell Main 2785, Résidence: 405 Duluth Est
Tel. St-Louis 3585**LUCIEN GIROUX**

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL
Edifice F.-X. ST-CHARLES LtéeW. J. PROULX, LL.B. JOS. PROULX, LL.B.
Bureau du soir: Bureau du soir:
1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent
Tel. St-Louis 1700**PROULX & PROULX**
NOTAIRESEDIFICE BANQUE NATIONALE
19, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2958

Bell Telephone Main 4364-4367

Maurice Loranger, L.L.L.
M. Séguin, N. P.
B. Melançon, L.L.L.**Loranger, Seguin & Melançon**
NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 rue St Jacques MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION4 rue Université [angle rue Ste Catherine]
Phone: up 6474 Montréal

Léa Garand Tancrède D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

18, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL
Près de la Place d'Armes

Tél. Bell Main 6629

J. B. D. LégaréCourtier en Immeubles
et Promoteur

11, rue St-Jacques, MONTREAL

haïr que cette situation s'améliore au plus tôt dans l'intérêt général.

La situation commerciale. — Enfin il est bon de se rendre compte comment s'est comporté le commerce au cours de l'année dernière. Etant donné la rareté de l'argent, il est naturel que le commerce ait aussi ralenti. Le chiffre des importations a nécessairement diminué et il y a eu dépression; mais pas une dépression aussi sérieuse qu'on l'avait pensé. Ceux qui avant la crise ont contracté de gros engagements ont eu à le regretter. Les échéances ont été difficiles. C'est le malheur de faire des affaires pour \$10,000 quand on n'a qu'un capital de \$5,000. Toutefois, si chacun de nous repasse le bilan de ses opérations de 1913, il n'a pas lieu de se décourager. Les conditions actuelles sont satisfaisantes et avec de la prudence et de la parcimonie, il n'en est pas un qui n'arrivera pas à faire face aux éventualités et même qui ne verra pas son bilan encore meilleur à la fin de 1914.

La cherté de la vie. — On parle de plus en plus de l'augmentation du coût de la vie; cette question a même été posée au gouvernement du Canada qui a nommé une commission d'enquête et à notre Chambre qui étudie elle-même la situation actuelle. Je ne voudrais en aucune sorte projeter la décision du comité de la Chambre chargé d'étudier cette question, mais en m'inspirant de l'expression de chacun de ceux à qui j'ai eu l'occasion de parler de ce sujet tout ce problème, selon moi, se résume à 1. L'impuissance de la production agricole; 2. l'augmentation des impôts de toutes sortes; 3. la hausse dans les habitudes et les exigences bien plus que dans les prix; 4. le loyer et 5. les services humains.

La production agricole n'est plus suffisante; ce fait est évident et les rapports officiels nous le démontrent. On estime que la population du Canada a augmenté d'un million depuis 1911, et on constate en même temps que la production a diminué au point d'importer des produits agricoles des Etats-Unis et de la Nouvelle-Zélande. La diminution de la production agricole peut facilement être démontrée par le fait qu'un grand nombre de terres en culture ont été subdivisées en terrains autour des villes, et que depuis l'abaissement de tarif des Etats-Unis les cultivateurs exportent leur bétail par trains complets. Je ne vous citerai aucune statistique, mais vous admettrez tous ce fait comme acquis. La conséquence a été que la rareté des produits en a fait hausser les prix.

Les impôts de toutes sortes prélevés par les gouvernements et les municipalités ont ajouté au coût de la vie; personne ne peut nier cela. Prenons notre cas, à nous hommes d'affaires; chaque année nous voyons le chiffre de nos charges s'élever de plus en plus; il est évident que pour faire face à ces exigences il faut élever encore le prix des marchandises.

Les habitudes et les exigences nouvelles sont sûrement une autre cause du renchérissement du coût de la vie. On ne vit plus comme autrefois, on exige plus de confort; il faut payer pour. On ne veut plus vivre la vie simple d'autrefois; on veut être bien et très bien logé, on veut être richement vêtu, on veut pouvoir se payer de nombreux délasséments, il faut payer tout cela. Une série d'industries est née de toutes ces exigences nouvelles, ces industries font fortune parfois. Combien je pourrais en nommer, qui ne doivent leur existence qu'au goût du confort, de la mollesse, des plaisirs!

Le loyer a haussé un peu partout. Ceci était inévitable. On veut un logis confortable, muni de tous les perfectionnements modernes; il ne peut se faire autrement que le loyer monte. Le confort moderne avec toutes ses complications fait payer cher ce qu'il donne.

De plus l'immigration toujours plus considérable a besoin de se loger; et nécessairement, la demande étant plus grande que l'offre, les prix montent.

Enfin la hausse des salaires a contribué aussi au renchérissement du coût de la vie. Je parlais du loyer il y a un instant, eh bien, personne ne niera que les conditions de plus en plus onéreuses de la main-d'œuvre a amené nécessairement la hausse du loyer. Les ouvriers veulent être rémunérés plus cher, ils veulent en même temps faire réduire leurs heures de travail et l'on constate aussi qu'ils diminuent leur énergie au travail. N'avez-vous jamais fait le calcul de ce qui se perd chaque jour au travail? On prétend qu'un ouvrier perd deux heures par jour; or il y a dans le pays 1,200,000 ouvriers, ce qui représente 2,400,000 heures par jour; évaluez maintenant ce travail à 25 centimes de l'heure et vous aurez un total de près de \$600,000 par jour.

Il n'y a pas que les corps de métiers qui augmentent leurs salaires, il en est de même des domestiques de tout ordre, auxiliaires de toute nature, de tout le monde dont on a besoin à un titre quelconque. Prenez le nombre des fonctionnaires de toutes sortes. Je veux croire qu'il y en a beaucoup de consciencieux; mais n'y en a-t-il pas aussi un grand nombre qui vivent aux dépens des contribuables, qui vivent des impôts augmentés pour faire face à l'administration.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que le coût de la vie renchérisse.

Voilà en résumé le bilan de la situation du Canada en général au début de cette année.

La Province de Québec

Si nous regardons maintenant où en est la province de Québec dans le domaine économique, nous avons lieu d'être satisfaits. Les uns après les autres, les présidents de nos grandes organisations financières ont reconnu à l'assemblée annuelle de leurs actionnaires que notre province va de l'avant et quelques-uns d'entre eux ont même exprimé leur surprise de ses magnifiques progrès.

Les récoltes ont été bonnes, l'industrie a été prospère, malgré la rareté de l'argent; l'agriculture fait de l'argent; le commerce de bois a eu une bonne année tant au point de vue de la demande qu'au point de vue du prix, et l'abolition du droit sur le bois canadien par les Etats-Unis favorisera une plus grande activité commerciale entre nos voisins et nous. L'industrie de pulpe qui est aussi une grosse source de revenus pour notre province a été prospère.

Tout le monde reconnaît aussi que les finances de la province sont administrées avec sagesse; au 30 juin dernier le surplus des recettes sur les dépenses a été de \$129,893. La population a de l'argent et à preuve de ceci, on constatera que durant l'année dernière seulement la province a retiré \$1,064,106 en droits de successions.

La construction a été active dans les villes, dans leurs banlieues et même dans les districts ruraux.

La politique des bonnes routes du gouvernement est très populaire et est appelée à faire un grand bien.

Bref, on a lieu d'être très satisfait de la position occupée par la province de Québec dans le domaine écono-

LA CITE DE MONTREAL

Maintenant si nous envisageons la position de Montréal, il faut admettre qu'au point de vue affaires, notre cité reste encore la plus grande ville du Canada. Sa prospérité commerciale et industrielle est encore belle; et nous avons lieu d'être fiers d'y avoir contribué chacun dans une certaine part. Tout le district de Montréal a aussi été prospère au cours de l'année dernière. La vie économique est intense et après un ralentissement au cours de l'automne, l'activité a repris de plus belle dans les dernières semaines. Le commerce favorisé par une belle température a fait de bonnes affaires et c'est le petit nombre d'entre nous qui n'est pas satisfait. L'industrie est plus tranquille, le nombre des ouvriers sans travail est considérable, cela ne peut nous étonner; Montréal doit se ressentir avant tout autre de la situation générale du pays. Seulement cet état de chose n'est que temporaire et avant peu le travail va reprendre avec la reprise des grands travaux publics et des entreprises privées.

Au point de vue municipal, il faut reconnaître que les autorités font de leur mieux pour doter la cité d'une saine administration. Les élections viendront en avril; ce sera le temps de juger les hommes qui ont présidé aux destinées de la métropole; les hommes de valeur seront reconnus et les autres mis de côté; c'est le peuple qui jugera des aptitudes des uns et des autres. Nous serons alors du peuple pour faire notre devoir dans les intérêts du commerce.

Il y aurait lieu ici de parler du port de Montréal, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit déjà. Le rapport de notre Visite paru dans le "Bulletin" de janvier vous renseignera mieux et plus en détail que je pourrais le faire maintenant.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Je suis rendu au point de cette revue qui nous touche de plus près. Depuis cinq mois que j'ai l'honneur d'être le président de notre association, je cherche à me rendre compte de sa position exacte et du travail qu'elle peut faire.

En prenant la charge que vous m'avez confiée je me suis fait un devoir de m'associer plus intimement avec ceux qui composent l'exécutif et tous ensemble nous avons cherché d'abord à améliorer de plus en plus la position financière. Le résultat de nos efforts a été que maintenant notre association est plus prospère que jamais. Je ne veux empiéter sur le terrain de M. Gonthier notre distingué trésorier; seulement il me permettra bien de dire que le succès a dépassé nos espérances. Les finances sont en bon état, le bilan est satisfaisant. Le recrutement a été actif, la collection quoique difficile, s'est bien faite et le paiement régulier des contributions s'est fait mieux qu'il y a très longtemps. Tout cela nous démontre que nos hommes d'affaires s'intéressent à notre association et qu'ils veulent lui donner plus que leur appui moral mais aussi leur aide pécuniaire.

En prenant la présidence une difficulté a surgi au sujet de la propriété, à la suite des travaux que la ville a fait faire devant notre édifice. Nous nous sommes efforcés

d'aplanir cette difficulté sans violence, sans recourir aux tribunaux; avec de la conciliation tout s'est réglé à l'amiable au bénéfice tant de la ville que de la Chambre.

LE PROGRAMME DE LA CHAMBRE

Maintenant que nous nous sommes rendu compte de la situation du Canada, de la province de Québec et de notre ville, le programme de la Chambre est tout tracé.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans de longs détails.

Les banques et le commerce

Les hommes d'affaires qui composent cette institution devraient s'unir pour obtenir tous les avantages que le commerce et l'industrie peuvent retirer de la situation actuelle.

Je comprends que tous, nous devons être prudents. Il y a encore des nuages au firmament, mais ils passeront. D'ici là c'est à nous de nous préparer comme si l'orage allait éclater.

Ayons une grande confiance dans l'avenir de notre pays. Ce sont les hommes d'affaires qui font la prospérité d'un pays; seulement il faut qu'on leur aide. Le commerce et l'industrie ont besoin de l'argent. C'est à nous d'étudier les moyens de leur assurer toute l'assistance nécessaire. Or ce qui peut manquer le plus à l'heure qu'il est, c'est encore l'argent. Le gouvernement détient dans ses coffres près de 57 millions de l'épargne populaire, de plus les banques au 26 décembre dernier avaient prêté à l'étranger à courte échéance il est vrai, \$122,380,863, plus \$55,819,280 en autres prêts, courants et escomptes. C'est donc un total de \$178,200,143 dont le commerce et l'industrie du Canada sont privés et pourtant notre pays est obligé d'emprunter à l'étranger, quand \$245,200,143 de ses dollars sont improductifs dans les caisses de l'Etat ou qu'ils profitent à l'étranger. La Chambre de Commerce devrait continuer à s'occuper de cette question, aussi longtemps qu'elle n'aura pas obtenu un résultat pratique. Il est injuste que l'argent que les banques retirent à la campagne profite aux étrangers quand il pourrait faire tant de bien au pays. L'état de choses est tel, maintenant, qu'on ne peut plus emprunter à la campagne. Le cultivateur confie tout à la banque à un intérêt de 3 pour cent, quand le commerce et l'industrie pourraient lui payer 5 et 6 pour cent.

Pour l'agriculture

Dans le domaine fédéral et provincial la Chambre de Commerce devra encore étudier la question de favoriser l'agriculture. Il n'y a pas d'exagération à dire que la situation économique du Canada ne s'améliorera qu'en autant que l'agriculture prospérera. La conséquence de l'abaissement du tarif américain sera de compliquer ici au Canada la situation, et à moins que l'agriculture renaisse plus active et se développe, le Canada verra sa prospérité diminuer. Il est pénible de voir par exemple que c'est des Etats-Unis, de l'Australie et de l'Argentine que le Canada importe des produits de la ferme, quand il pourrait à lui seul nourrir tout l'Empire britannique. Le Canada produit trop de grain et ne fait pas assez d'élevage de bétail, de moutons, de chevaux et de volaille.

Que les gouvernements favorisent et aident de plus en plus la culture mixte et la culture intensive. Qu'il fasse l'éducation du cultivateur. Que le gouvernement fédéral subventionne donc de plus en plus l'agriculture.

Les gouvernements devraient étudier les moyens de mettre un terme à la désertion des campagnes. Le cultivateur, comme tout le monde, souffre du renchérissement du prix des services humains; la main-d'œuvre lui coûte cher; que les gouvernements qui dépendent tant pour l'immigration nous amènent plus de garçons de ferme et moins d'ouvriers, cette immigration sera bienfaisante au cultivateur et partant au consommateur.

Une autre chose que l'on devrait bien faire comprendre au cultivateur, c'est qu'il devrait garder ses fils avec lui. C'est pour gagner plus d'argent que les fils de cultivateur viennent en ville; quand le cultivateur est abandonné par ses fils, il lui faut bien payer de la main-d'œuvre étrangère; et bien, qu'il paie donc ses fils avant. Quand ils auront de l'argent, un peu d'argent, ils seront moins attirés vers les villes. C'est ce qu'on a essayé aux Etats-Unis et l'essai a réussi.

Je crois qu'il ne serait pas hors de propos pour la Chambre de Commerce d'étudier par quels moyens les gouvernements pourraient aider l'agriculture. Les cultivateurs font encore une grande erreur, dont quelques-uns ont déjà à se repentir, en vendant leur terre pour des lots de ville ou en plaçant eux-mêmes de l'argent dans l'immobilier inconsidérément. Ceux-là ne s'étaient pas rendu compte de toute la richesse qui est enfouie dans le sol, quand on se donne la peine de l'exploiter.

Pour diminuer le coût de la vie

La Chambre a déjà à son programme l'étude de cette question. Elle pourrait signaler la question du tarif au gouvernement; peut-être le temps est-il venu de retoucher à certains items pour dégrever un peu le consommateur. L'action des Etats-Unis a compliqué le problème douanier au Canada; l'équilibre n'est plus maintenu; les Américains profitent plus de nous que nous pouvons profiter d'eux. Le développement de l'ouest canadien a aussi rendu nécessaire une étude attentive de ce problème. Peut-être qu'une retouche au tarif amènera une baisse dans le coût de la vie; c'est ce qui a eu lieu chez nos voisins.

Le coût de la vie diminuera aussi avec le développement de l'agriculture.

Il y aurait encore beaucoup à suggérer sur ce point mais il faut se borner.

Le Canal de la Baie Georgienne

Jamais cette question du Canal de la Baie Georgienne n'a été tant débattue et c'est la Chambre de Commerce qui a le mérite de l'avoir remise à l'actualité. Depuis des semaines elle a entrepris un travail gigantesque, que dirige en maître M. A. P. Frigon, président de la commission spéciale; elle a consacré à la solution de cette question, à la réalisation de ce projet du temps, beaucoup de travail et de l'argent; mais l'exécutif compte qu'il n'aura mérité le blâme d'aucun des membres de cette Chambre en ce faisant, parce que le succès de cette entreprise sera le succès d'une œuvre éminemment nationale. La Chambre a à lutter contre des géants, mais elle mettra tant de vigueur dans la lutte, tant d'endurance et de persévérance qu'il faudra bien voir un jour si c'est la justice et le droit qui priment ou si ce sont les intérêts privés. Unissons toutes nos énergies. Jamais la Chambre a reçu autant et d'aussi grands encouragements que dans cette lutte. Ce doit être de bon augure. Le gouvernement se laissera vaincre et se rendra à la demande générale de la population du Canada.

La législation commerciale

Un des ennemis dont souffre l'homme d'affaires c'est la variabilité, je pourrais dire, de la législation commerciale. D'une session à l'autre on change la législation, et souvent dans l'intérêt de particulier; en vue du capital politique quelquefois. La Chambre de Commerce a le devoir de s'occuper de faire cesser cette habitude. Il faut plus de permanence dans la législation. Qu'on donne, au moins, le temps à une loi de produire tous ses effets. C'est aussi notre devoir de bien surveiller les lois qu'on fait. Par exemple, prenez la loi touchant l'élection de domicile. On dit que c'est dans l'intérêt du cultivateur et du marchand de la campagne qu'on vient la changer; eh bien, c'est le contraire qui se produira. Si cette loi est votée par le Conseil législatif, le cultivateur et le marchand de la campagne vont voir leur crédit diminuer de moitié. Le commerce et l'industrie ont déjà assez de charge à supporter sans qu'on vienne encore lui arracher ce qui leur reste de privilèges.

A Montréal

La Chambre de Commerce continuera comme par le passé à s'intéresser à l'administration civique. Montréal retire des revenus considérables; il faut qu'ils soient sagement employés.

La question de l'évaluation municipale qui hausse dans des proportions considérables d'années en années est une des questions dont notre Chambre doit s'occuper plus que jamais. Nous l'avons déjà demandé: il faut que pour d'ici à quelques années l'évaluation ne soit pas changée. Que va-t-il arriver, si cela continue, comme on fait depuis

La Chambre rendrait aussi un grand service à tous le monde si elle étudiait la question du transport à Montréal. L'agrandissement du territoire de la cité à rendre ce problème d'une solution très difficile, mais il ne devrait deux ans?

pas être au-dessus de nos forces, nous sommes tous trop intéressés.

En faveur de l'enseignement

La Chambre de Commerce a donné dans le passé trop de preuves de l'attention qu'elle porte à la cause de l'enseignement utilitaire pour qu'elle cesse de s'occuper de cette question. Il y a bien des aspects à cette question; il y aura lieu d'en examiner quelques-uns de plus, au cours du nouvel exercice qui s'ouvre. Plus que jamais la Chambre de Commerce va s'intéresser à l'Ecole technique et à l'Ecole des Hautes Etudes. Rien ne sera épargné de notre part pour aider au succès de ces deux grandes œuvres, appelés à faire tant de bien à notre jeunesse.

Pour l'amélioration du commerce

Un projet dont l'étude mériterait l'attention de notre Chambre, serait celui de réunir chaque année toutes les organisations commerciales de notre ville pour considérer ensemble ce qui pourrait être fait en vue d'améliorer les conditions commerciales. A cette réunion plénière chaque groupe du commerce pourrait faire ses observations, exposer ses besoins, soumettre ses suggestions et de tout cet échange de vues il y aurait beaucoup de bien à retirer, dans l'intérêt du commerce.

A la Chambre de commerce

Quant au travail à faire dans l'intérêt de la Chambre, il y en a un qui s'impose: c'est celui d'élargir ses cadres. Il faut augmenter l'effectif. Il y a encore trop d'hommes

d'affaires qui seraient de précieuses acquisitions pour nous, qui ne se sont pas joints à notre association. Nous allons étudier les meilleurs moyens de faire plus et mieux connaître notre institution, son but et ses œuvres. Pour cela l'exécutif compte sur le concours de tous les membres: nous poursuivons tous un but commun, aidons-nous.

J'ai terminé, messieurs. Il me reste à souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers qui sont appelés à collaborer plus directement avec l'exécutif à l'œuvre de la Chambre. Je suis assuré de toujours trouver en eux des collaborateurs dévoués et désintéressés.

Je ne saurais non plus terminer, sans un souvenir pour ceux de nos membres qui sont morts au cours de l'année. Parmi eux, il y en eut qui s'intéressèrent plus ou moins, ou de plus près au travail de notre institution; mais tous ont été des citoyens intègres et dévoués à la prospérité de leur ville.

Je dois enfin des remerciements aux représentants des journaux, qui avec un zèle inlassable ont travaillé à leur manière, eux aussi, aux succès de nos travaux en donnant toujours une précieuse publicité à nos délibérations et à nos projets. Nous leur en sommes reconnaissants et nous comptons dans l'avenir encore sur leur bonne volonté et leur générosité.

La revue des travaux de la Chambre

RAPPORT DE M. W. U. BOIVIN, Secrétaire.

Monsieur le président,

Messieurs,

Reprenant la série des rapports annuels du secrétaire que j'inaugurai l'année dernière, il me fait plaisir de consigner ici le travail accompli par la Chambre au cours de l'exercice qui vient de se clore.

Ce travail prend plus d'importance à cause du développement que prend la Chambre de Commerce, et ceci prouve que notre institution poursuit bien la mission que lui ont assignée ses fondateurs.

Le travail de l'Exécutif.

En dressant le présent bilan, je crois de mon devoir de signaler d'abord le travail accompli par M. le président et ses collègues de l'Exécutif.

Au mois de septembre, le lieut.col. Labelle, voyant que ses occupations devenaient trop nombreuses et trop importantes, et se voyant dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, a remis le mandat qui lui avait été confié. A l'unanimité M. Adéard Fortier était ensuite investi de ses pouvoirs et prenait l'exercice de ses nouvelles fonctions le 17 septembre.

A cette date, le Conseil ayant à remanier l'Exécutif, M. S. D. Joubert devint premier vice-président; M. Frank Pauzé, second vice-président; M. J. F. Loisel fut appelé à remplir au Conseil la vacance faite par l'élection de M. Pauzé à la vice-présidence.

Aussitôt entré en office le nouvel Exécutif, sur l'initiative de notre actif président, entreprit de rechercher à faire remplir de mieux en mieux la mission de notre

Chambre et surtout d'améliorer la situation financière. Le succès de cette initiative a été tel qu'on a vu aussitôt les membres s'intéresser de plus près à notre institution et à ses œuvres, comme nous le verrons.

Le travail des Conseillers.

La liste des présences qui a été déposée lors de la mise en nomination peut donner une idée du travail accompli par messieurs les Conseillers. Le nombre des séances au cours de l'exercice qui vient de se clore a été de 34, et l'état suivant établit le chiffre des présences pour chacun des Conseillers sortant de charge.

M. Adéard Fortier, président	34
M. S. D. Joubert, 1er vice-prés.	28
M. Frank Pauzé, 2ème vice-prés.	31
M. Geo. Gonthier, trésorier	8
M. W. U. Boivin, secrétaire	33
M. L. J. Loranger, C. R.	7
M. Léon Garneau, C. R.	10
M. Baillargeon, J. B.	6
M. Berthiaume, Arthur	
M. Bédard, Rodolphe	20
M. D'Argencourt, L. O.	5
M. Desmarreau, Alex.	2
M. De Tonnancour, L. C.	21
M. Dufresne, Oscar	
M. Ethier, Joseph	11
M. Filiatrault, Joseph	21
M. Frigon, A. P.	10
M. Gagné, Léon	8
M. Gareau, J. O.	7
M. Granger, Alph. A.	9
M. Gravel, Ludger	22
M. Labrecque, J. O.	25
M. Lavallée, A. S.	4
M. Loisel, J. F.	8
M. Martin, C. E.	8
M. Rolland, Emile	29
M. Tarte, Eugène	9

Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'assistance aux séances tant du Conseil que de la Chambre a été plus nombreuse. C'est un progrès de plus, et une marque certaine du plus grand intérêt porté à la Chambre.

Les questions soumises au Conseil ont été variées et importantes, et chaque fois on a vu que ces messieurs leur ont accordé toute leur attention, en leur donnant la solution la plus propre à protéger le commerce.

Changement des heures des séances.

Si on se demande ce qui a contribué à faire augmenter le nombre de l'assistance aux séances, on constatera que cette amélioration est due au changement de l'heure des réunions.

Quand il accepta la présidence, M. le lieut.-col. Labelle n'étant libre qu'à la fin du jour, demanda et fit voter par le Conseil une heure de plus pour la convocation des séances: ainsi l'heure fut portée de 3.30 à 4.30 heures; ce fut une grande amélioration. Aussitôt on vit l'assistance se faire plus nombreuse. Le fait s'explique simplement. A 4.30 heures, les hommes d'affaires peuvent laisser leurs bureaux; leurs affaires de banque sont faites, la correspondance est terminée. Ils peuvent s'absenter jusqu'à la

fin du jour. Seuls les marchands détaillants n'ont pu profiter de cette amélioration; cela se comprend. L'après-midi est le temps où la clientèle vient surtout acheter. Pour eux la meilleure heure serait 11.30 l'avant-midi, parce qu'alors ceux d'entre eux qui font partie du Conseil sont généralement en ville, pour régler leurs affaires.

A tout événement 4.30 heures est la meilleure heure du jour pour les réunions du Conseil.

Pour les réunions générales de la Chambre l'Exécutif a inauguré en novembre les séances du soir, pour faire un essai. Ce fut un heureux essai, car l'assistance des membres fut plus considérable que jamais. C'est une coutume que l'Exécutif continuera sans doute, pour faciliter à tous les membres l'assistance aux réunions.

Les membres de la Chambre.

Je viens de signaler que l'assistance des membres avait été plus considérable; il en a été de même de l'attention portée à la Chambre. Je vois une preuve de ceci dans le recrutement fait par les membres eux-mêmes et par le paiement des contributions. Le trésorier vous renseignera mieux sur la situation financière de notre institution. Quant à moi je puis dire que le recrutement a été actif et qu'au cours du dernier exercice l'effectif des membres s'est augmenté de 176. C'est un succès.

En retour de cette attention des membres l'Exécutif décidait en novembre de les convoquer à l'avenir personnellement par avis aux assemblées générales: de cette façon les membres sont tenus en contact plus étroit avec leur institution.

Le travail au secrétariat.

Comme je le disais plus haut, vu l'importance de plus en plus grande que prend la Chambre de Commerce, le travail du secrétariat a aussi augmenté, et la tâche à accomplir est grande et je me plais à reconnaître qu'elle est abattue avec zèle et discernement par l'assistant-secrétaire dont tout le monde se plaît à reconnaître la bonne volonté et le dévouement et par sa collaboratrice non moins dévouée, dont la longue expérience aux services de la Chambre est aussi hautement appréciée de tous.

La correspondance se fait de plus en plus volumineuse, de même en est-il pour la comptabilité, la perception des contributions, les affaires de banque.

Les morts de l'année.

Au cours de l'exercice 1913-14 la mort nous a enlevé encore plusieurs membres, dont le plus illustre est sûrement Lord Strathcona, qui avait accepté d'être membre d'honneur de la Chambre de Commerce du District de Montréal. Les autres décédés sont MM. Flavien Granger, Emmanuel St-Louis, J. B. Bourassa, L. J. Lajoie, Léonidas Villeneuve, Joseph Courtois, L. A. Delorme, Nap. St-Amour, Napoléon Daunais, Dr Isidore Laviolette, et Alfred B. Trudel.

Conférences et causeries.

Quatre conférences ou causeries ont été données durant l'année sous les auspices de notre Chambre.

M. Hector Authier, agent des terres de la Couronne dans l'Abbitibi, à l'aide de projections lumineuses, nous a fait voir les beautés et la richesse de cette grande contrée que traverse le Transcontinental.

Dans une causerie non moins intéressante, M. G. N.

Ducharme, ancien président de la Banque Provinciale, nous a parlé de la réforme de la loi des banques, et de certaines suggestions qu'il aurait eu l'occasion de soumettre au Comité.

M. le Dr Brisson, prenant occasion d'une demande des Chambres de Commerce de Lévis et de Québec pour empêcher le travail des brise-glaces au Cap Rouge, a traité devant le Conseil de la question des inondations et des dégâts considérables occasionnés sur les rives du Saint-Laurent.

Enfin, M. James Wood Pogue, vice-président de la Sheldon School of Business Science, a parlé aux membres de l'art de l'homme d'affaires. Cette conférence a eu un plein succès et fut des plus instructives pour tous.

La convention de la Fédération des Chambres de Commerce.

Comme les années passées la Chambre de Commerce a envoyé des délégués à la convention de la Fédération des Chambres de Commerce qui s'est tenue à Chicoutimi en août dernier. MM. le lieutenant-col. A. E. Labelle, Armand Chaput, Georges Gauthier et Arthur Lemont ont représenté la Chambre.

Invitations reçues.

Je ne donnerai pas la liste détaillée des invitations reçues par notre Chambre, elles sont trop nombreuses. Comme par le passé toutes les grandes organisations ont invité notre Chambre à se faire représenter, quand elles ont donné quelques fêtes, ou dîners. A la liste des années dernières il faut ajouter les noms de la Bourse Immobilière, qui a donné il y a quelques semaines son premier dîner annuel, puis la Chambre de Commerce de la rive sud, qui est une fédération de représentants de Montréal-Sud, Saint-Lambert, Chambly et Longueuil; cette nouvelle organisation a donné un grand banquet le 6 février à l'hon. M. Hazen, ministre de la marine, et à Sir Lomer Gouin. Autant qu'elle l'a pu la Chambre s'est fait représenter par son président.

Le "Bulletin de la Chambre."

Comme dans le passé le service du *Bulletin* a été fait aux membres; on s'est efforcé de le rendre le plus intéressant que possible; seulement je crois que l'intérêt ne grandira qu'en autant que les membres y porteront une attention plus étroite. Il serait bon que chaque membre nous signalât les réformes ou améliorations qu'il croira devoir être utiles de faire: ainsi la coopération des membres sera plus immédiate, et la Chambre en bénéficiera.

Les questions soumises à la Chambre et le travail des Comités.

J'arrive maintenant au relevé sommaire des questions diverses qui ont été soumises aux comités de la Chambre, dont les membres qui travaillent font preuve d'un grand dévouement.

Le comité des présidents a eu à s'occuper au cours de l'année: 1° Du choix des questions qui ont été soumises à la Convention de la Fédération des Chambres de Commerce de Québec; 2° D'étudier un projet de réforme des règlements de la Chambre, dont il sera question plus loin; 3° D'une enquête sur la vie chère. Ces deux dernières questions sont encore à l'étude.

Le Comité de Législation a étudié 1o un projet dans le but d'amender la loi des banques en vue d'assurer plus

de garantie aux déposants. Une résolution a été envoyée au gouvernement à cette fin, mais rien n'a été fait.

20 Un important amendement à la loi régissant la suite en blocs a aussi été étudié par le comité de législation et la résolution préparée dans le temps a été acceptée par le gouvernement provincial qui a fait voter l'amendement désiré.

30 Une erreur découverte dans la rédaction française de l'Art. 219 du Code municipal concernant les taxes sur les machineries a été signalé au gouvernement provincial, qui a promis de faire corriger cette erreur.

40 Comme dans le passé le comité de législation s'est prononcé contre tout changement à la loi régissant l'élection de domicile. Des demandes et des instances ont été faites à Québec pour empêcher la passation de tout projet pouvant restreindre les privilèges des commerçants.

50 La révision des règlements a été d'abord confiée au comité de législation qui a demandé de s'adjoindre l'exécutif et les anciens présidents pour faire ce travail, qui est en cours.

Le Comité des Transports. — Le Comité des Transports a étudié la question de construire une route inter-provinciale entre Montréal et Toronto, et s'est déclaré favorable à ce projet ainsi qu'à celui de construire des ponts entre la terre ferme et l'île de Montréal près de Vaudreuil. La question est en suspens, et les gouvernements ont encore la question à l'étude.

20 L'établissement d'une ligne courte maritime entre le Canada et l'Irlande a aussi fait l'objet d'une étude de ce comité. A cause des désavantages signalés par le comité, le conseil n'a pas cru devoir recommander ce projet.

30 Des vols nombreux ayant été commis sur les chemins de fer des quais appartenant à la commission du port de Montréal, le comité a préparé un rapport demandant à la commission des chemins de fer d'établir qui est responsable de ces vols. La question est encore à l'étude devant la commission des chemins de fer, seulement la commission du port a nommé des agents pour surveiller plus étroitement les quais.

40 Depuis plus d'un an la Chambre demandait l'abolition de la valeur spécifique sur les colis postaux venant de l'étranger. Un récent avis du service des douanes nous annonce que cette valeur n'a pas été abolie, mais que son chiffre a été porté de \$25 à \$50; c'est ce qui avait été demandé à l'origine par l'auteur de cette question.

50 La Cie Générale Transatlantique ayant décidé de reprendre son service entre le Canada et la France le comité a demandé que Montréal fut choisi comme port terminus; et l'été dernier les vaisseaux de cette compagnie ont visité notre port.

60 Le commerce ayant à se plaindre des retards des compagnies de chemins de fer et d'autre part les compagnies imposant des frais de surestaries (demurrage), le comité a passé une résolution demandant à la commission des chemins de fer que ces frais de "demurrage" soient réciproques. La question est en est là encore devant la commission des chemins de fer.

70 Les compagnies ont fait annoncer il y a quelques mois qu'elles ne feraient plus la livraison des marchandises dans la ville; le comité des transports fut saisi de cette question; mais depuis les compagnies sont revenues sur leur décision, et à partir du 1er janvier elles ont continué la livraison avec une élévation des taux.

80 Enfin le comité a encore à l'étude la question d'un embranchement reliant Montréal au Transcontinental; l'étude de cette question sera reprise au plus tôt.

90 La question des inondations et du service des brise-glaces a été aussi référée au comité des transports, on prendra action plus tard.

100 La réduction du coût du téléphone dans les quartiers excentriques est encore une autre question que le comité devra reprendre, son travail n'ayant pas encore eu de résultat satisfaisant.

Comité des affaires municipales. — 10 La prévention des incendies à Montréal a fait le sujet de plusieurs débats au comité des affaires municipales, qui a préparé un rapport élaboré dont copie a été adressée aux autorités de la ville.

Comité du Canal de la Baie Georgienne. Ce comité créé en 1912 n'avait encore rien fait quand le 17 décembre dernier il fut remis au travail à la suite d'une décision du conseil. Depuis, ce comité travaille avec énergie, grâce à son actif président, M. A. P. Frigon, au succès de la cause qui lui a été confiée. Jamais un travail aussi important n'a été fait par la Chambre sur cette question.

Le Comité de l'Ecole des Hautes Etudes. Ce comité a à étudier présentement par quels moyens on pourrait établir une intimité plus étroite entre l'Ecole des Hautes Etudes et la Chambre. Cette question est venue à la suite d'une interpellation faite au conseil pour connaître les noms des délégués de notre Chambre à l'école des Hautes Etudes.

Le Comité de Recrutement organisé au cours de l'année, s'est réuni une fois et a demandé au conseil de faire préparer une brochure pour mieux faire connaître la Chambre, en vue de faciliter le recrutement. Sa demande fut accordée.

Le Comité des Voyageurs de Commerce inauguré aussi au cours de l'année a fait du bon travail et il s'est intéressé surtout à l'amélioration des hôtels. Son travail a été couronné de succès puisque le gouvernement a décidé de nommer des inspecteurs d'hôtels.

De plus le conseil a décidé à la demande de ce comité de tenir un registre des plaintes contre les hôtels de la campagne, en vue de coopérer à leur amélioration.

Nouvelles commissions. La commission d'exportation et d'importation et celle des relations interprovinciales créées au cours de l'année n'ont pas encore fonctionné.

Sous-comité pour les travaux de la rue Saint-Gabriel. Ce sous-comité composé de l'Exécutif s'est occupé de régler une difficulté surgie à la suite de la décision prise par la ville de baisser le niveau de la rue devant notre immeuble. Les négociations de notre sous-comité a obtenu de la ville un règlement satisfaisant pour les dommages causés à notre édifice.

Sous-comité du voyage en Europe. Le conseil ayant décidé d'ajourner à plus tard le projet de conduire en Europe une mission canadienne d'hommes d'affaires, le sous-comité chargé de l'étude de cette question a été relevé de ses fonctions.

Autres questions à l'étude. La restriction des privilèges des propriétaires de magasins, soulevée deux fois au cours de l'année, est restée à l'étude, et reviendra plus tard à l'ordre du jour. Il y a la procédure de propagande à publier, et l'organisation du registre des hôtels à faire, qui recevront l'attention de l'exécutif au plus tôt.

Commerce

Tel. Bell Main 4912

P. A. GAGNON

Comptable Licencié
Chartered Accountant

Chambres 315, 316 et 317
Edifice Banque de Québec

11, PLACE D'ARMES
MONTREAL

J. Arch. LaRue
C.A. L.L.

Eugène Trudel
L.L.C.

LaRue & Trudel

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

EDIFICE DOMINION

126 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell : { 4590
4521

Eugène Prévost
L. I. C.

Rodolphe Bédard
L. I. C.

Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Royal Trust, 107 St. Jacques
CHAMBRE 508. Tel. Main 1056

Alex Desmarteau

Comptable auditeur

Spécialité :—

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL

Tel. Bell, Main 3285

Ernest St. Amour

Comptable et Liquidateur de Faillites

Chambres 513 et 514

Edifice Banque de Québec

11 Place d'Armes,

Montreal

Commerce

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.

575, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1466

MONTREAL

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant - Papier

PAPETERIE MERCANTILE

Tables de Comptabilité, formules en fonds et sur
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tel. Bell Main 444.

Tel. Bell, Main 445

Rich Jenkinson

H.H. Beaulieu,

J. G. Duhamel,

TEL. MAIN 7675.

Duhamel, Jenkinson & Beaulieu

COMPTABLES et LIQUIDATEURS

COLLECTIONS AUDITIONS, ETC.

MONTREAL.

3 rue Notre-Dame Est,
coin Blvd. St-Laurent.

P.-V. Rougier

A. Décarv

Rougier Freres

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

PRODUITS FRANCAIS

Maison d'Achat : 9, Place des Vosges, Paris

Sigle Social :

63, rue Notre-Dame Est,

Montreal

Commerce

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

Edifice Board of Trade. Montreal

RAMSAY & KELLY

Materiaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravois, Couleurs
à Mortier, etc.

Platre et Ciment à Mur "ALBA"

510-511 EDIFICE BANQUE QUEBEC
MONTREAL.

Tel. Main 3525 - Tel. St-Louis 1501

SUCCURSALE :

Coin Durocher et C. P. R. Track.

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 735

GRAINES DE CHOIX

Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs
de toutes sortes. Arbres Fru-
tiers et d'Ornement. Outils et
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

J. D. CAMIRAND, President
J. U. MEUNIER, Vice Pres.
H. N. OSBORN, Sec. Treas.
P. KENT, Factory Supt

PHONES
Factory Main 8872
OFFICE 673

THE REINHARDT MFG. CO. Ltd

389 St. Paul St., Montreal.

Brass Finishing and Spinning, Silver Gold
and Nickel Plating, Close Plating in Silver
and Brass, Carriage Lamps Electric Fixtures
and Portables, Silverware, Clocks,
Fancy Goods, Enamelware,

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

La Treizième Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a été tenue le 28 janvier, à midi dans le Bureau de Direction de la Banque, au Bureau Central Place d'Armes.

Parmi les actionnaires présents étaient MM. Odilon David, P. F. McCaffrey, représentant la Succession Honorable Jas. O'Brien, MM. G. N. Moncel, L. W. Leduc, Thomas Préfontaine, jr., l'échevin A. E. Prud'homme, H. G. Lajoie, l'échevin J. U. Emard, Alf. St-Cyr, U. H. Dandurand, Achille Bienvenu, Delphis Verdon, Guillaume Gagnier, Sir Alex. Lacoste, MM. H. Laporte, docteur E. P. Lachapelle, Alph. Racine, Martial Chevalier, L. J. O. Beauchemin, G. M. Bosworth, W. F. Carsley, honorable Louis Beaubien, Tancrède Bienvenu et autres.

Sur motion de l'honorable Louis Beaubien, secondée par Monsieur G. M. Bosworth, Monsieur H. Laporte est prié d'agir comme président de l'assemblée.

Sur motion de Monsieur L. J. O. Beauchemin, secondée par Monsieur Alph. Racine, MM. McCaffrey et Moncel sont nommés scrutateurs, et Monsieur Tancrède Bienvenu, secrétaire de l'assemblée.

Le président de l'assemblée prie le secrétaire de donner lecture de l'avis public convoquant l'assemblée et aussi des minutes de la dernière assemblée des actionnaires, mais à la demande unanime des actionnaires présents, ces minutes sont considérées comme lues et adoptées.

Le secrétaire fait la lecture suivante du Rapport du Conseil d'Administration, de celui des Commissaires Censeurs, Compte de Profits et Pertes et du Bilan pour l'année 1913.

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES, LE 28 JANVIER 1914

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Banque pendant le dernier exercice et de soumettre à votre approbation le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1913.

Les résultats de l'exercice écoulé ont été favorables; les bénéfices réalisés sont les plus considérables depuis la fondation de la Banque, soit 19 pour cent du capital versé.

Vous savez tous, Messieurs, les événements qui ont marqué l'exercice qui vient de finir, une tension monétaire s'est fait sentir dans tous les pays étrangers généralement et le Canada devait nécessairement souffrir de cette situation par le renchérissement de l'argent qu'elle provoquait; par mesure de prudence, et à raison de ces circonstances particulières votre Banque a dû maintenir une Réserve de Fonds et d'effets facilement négociables d'un chiffre considérable durant toute l'année. De fait, vous pourrez constater par le Bilan, que les argents en caisse et en banques aussi bien que les prêts à demande sur nantissement, et les effets de tout repos comme placements figurent au

chiffre élevé d'au-delà de SEPT MILLIONS DE DOLLARS, soit 65 1-4 pour cent de nos obligations au public.

Cependant, notre clientèle du Commerce et de l'Industrie n'a pas eu à souffrir de cet état de choses, nous croyons avoir toujours favorablement répondu aux exigences légitimes, et ce non seulement aux maisons de premier ordre, mais encore à beaucoup de modestes commerçants quand nous nous sentions assurés de leur esprit de prudence, de leur amour du travail et de leur honnêteté; et ce n'est pas là un des moindres services que nous rendons à nos compatriotes.

L'actif total de la Banque accuse maintenant la somme de au-delà de TREIZE MILLIONS DE DOLLARS, et le développement de la clientèle nous a obligés de faire l'ouverture de neuf nouvelles succursales durant l'année. Donc, y comprenant le Bureau Central, la Banque a maintenant soixante succursales établies dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les Profits Nets de l'année ont été de \$190,126.12, et de cette somme, celle de \$50,000 a été portée au Fonds de Réserve, qui est maintenant de \$625,000; le montant total de cette Réserve, comme vous le savez, ne représente que des profits accumulés, car les actionnaires n'ont versé que le pair des actions qu'ils possèdent. Un montant de \$56,941.28 a aussi été réservé pour faire face à la dépréciation sur les Débentures Municipales et autres placements de premier ordre, lesquels ont subi une baisse durant l'année à raison de la tension monétaire; cette dépression n'est que temporaire et tous ces placements devront bientôt revenir à leur valeur normale.

En conformité à la nouvelle Loi des Banques, vous serez appelés à nommer des Auditeurs spéciaux qui devront vérifier l'actif et le passif de la Banque annuellement; cette innovation aura des résultats heureux, nous n'en doutons pas, car cette vérification indépendante de l'Administration aura pour effet d'affirmer davantage votre confiance et celle des déposants dans les affaires de la Banque.

Vous serez également appelés à voter de nouveaux "Règlements Administratifs", et copie de ces règlements sera adressée à chacun des actionnaires.

Toutes les succursales de la Banque y compris le Bureau Central ont été dûment inspectées durant l'année, et suivant un Rapport spécial qui vous sera lu, vous constaterez que Messieurs les Commissaires Censeurs ont aussi exercé une vigilance active sur le Département des Dépôts d'Épargne de la Banque.

Nous trouvons ici l'occasion de rendre un nouveau témoignage au zèle et au dévouement des Messieurs qui composent cette Commission de Contrôle, si utile à l'Institution.

Nous avons à coeur de mentionner ici le zèle dont le Personnel a fait preuve au cours de ce laborieux exercice, aussi l'adoption d'un Règlement pour la création d'un Fonds de Pension vous sera soumis à cette assemblée, et nous ne doutons pas que vous donniez votre approbation à cette mesure de gratitude bien méritée et si nécessaire au maintien du succès de votre Institution.

Pour Messieurs les Administrateurs.

(Signé) H. LAPORTE, Président.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES - 31 DECEMBRE 1913 - **CREDIT**

Balance au crédit de Profits et Pertes, le 31 décembre 1912	\$ 13,866.11
Profits de l'année finissant le 31 décembre 1913, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur billet non échus et provision pour pertes	190,126.12
	\$203,992.23

DEBIT

Pour quatre dividendes trimestriels, en tout 6 pour cent	\$ 60,000.00
Taxes Provinciales, Municipales et autres payées durant l'année	9,315.41
Amortissement sur les Edifices et Ameublements de la Banque, et allocation pour le maintien des nouvelles succursales	14,832.02
Réduction pour dépréciation sur obligations et débetures appartenant à la Banque	56,941.26
Porté au Fonds de Réserve sur les profits de l'année	50,000.00
	\$191,118.74
Balance au crédit de Profits et Pertes, le 31 décembre 1913	12,873.49
	\$203,992.23

FONDS DE RESERVE:

Balance au 31 décembre 1912	\$575,000.00
Porté au crédit de ce compte le 31 décembre 1913	50,000.00
	\$625,000.00

Pour le Bureau de Direction:

(Signé):

H. LAPORTE, Président.
W. F. CARSLEY, Vice-Président.
LOUIS BEAUBIEN, Directeur.

Vérifié et trouvé exact:

(Signé)

TANCERDE BIENVENU, Gérant-Général.
J. W. L. FORGET, Inspecteur.
JOS. BROSSARD, Comptable en Chef.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES A EU LIEU LE **28 JANVIER 1914, A MIDI.**

Rapport Général de la Banque au 31 Decembre 1913.

PASSIF

Dépôts ne portant pas intérêt	\$ 1,965,095.23
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accumulé jusqu'à la date de l'état	6,856,813.01
Balances dues aux Banques et Correspondants dans le Royaume-Uni et à l'Etranger	1,109,290.69
	\$10,231,198.96
Billets de la Banque en circulation	1,146,923.00
Dividende déclarés et non encore payés	1,374.14
Dividende déclaré et payable le 2 janvier 1914	15,000.00
	\$11,394,496.10
Total des obligations au public	\$11,394,496.10
Capital versé	1,000,000.00
Fonds de Réserve	625,000.00
Balance au compte de Profits et Pertes	12,873.49
	\$13,032,369.59

ACTIF

Espèces monnayées	\$ 50,173.16
Billets du Dominion	790,511.00
Billets des autres banques	242,948.00
Chèques sur d'autres banques	895,977.15
Balances dues par d'autres Banques en Canada	502,443.00
Balances dues par d'autres Banques et correspondants étrangers	76,114.11
Valeurs municipales canadiennes et britanniques, étrangères et coloniales, autres que les valeurs publiques canadiennes	1,141,779.83
Obligations de chemins de fer, débetures et actions au prix du marché	1,911,771.20
Prêts à demande et prêts à courte échéance au Canada sur obligations, débetures et actions	1,792,980.63
Dépôt fait au Gouvernement Fédéral en garantie des Billets de la Banque en circulation	52,000.00
	\$7,456,698.08

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Paiements à terme aux Corporations Municipales, Paroissiales et Scolaires	291,132.26
Paiements courants et escomptes en Canada (déduction faite pour intérêts perçus sur billets non échus), d'autres valeurs	5,115,113.32
Créances en souffrances, déduction faite des pertes prévues	65,365.53
Immeubles autres que les Bureaux de la Banque	10,240.77
Immeubles pour Bureaux de la Banque au prix courant, déduction faite des amortissements	54,900.00
Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la Banque	38,919.63
	\$13,032,369.59

Pour le Bureau de direction:

(Signé)

H. LAPORTE, Président.

W. F. CARSLEY, Vice-Président.

LOUIS BEAUBIEN, Directeur.

Le président fait rapport à l'assemblée, que suivant un avis par écrit, reçu par l'administration d'Alexandre Desmarceau, comptable de la cité et du district de Montréal, et J. A. Larue, comptable de la cité et du district de Québec, ont été mis en nomination et, sur proposition de MM. J. F. Emard, secondée par M. H. G. Lajoie, MM. Desmarceau et Larue sont nommés unanimement auditeurs de cette banque pour l'année courante.

Le président, M. Laporte, et ce, suivant l'usage, offre de déposer un seul bulletin comprenant tous les noms des Directeurs actuels pour la réélection. Aucun actionnaire n'ayant objection à ce bulletin, le président demande aux scrutateurs de bien vouloir le signer et déclarer les messieurs suivants directeurs de cette Banque.

Le bulletin se lit comme suit:

Nous, soussignés, Scrutateurs dûment nommés à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada, tenue dans les bureaux de la Banque, ce vingt-huitième jour de janvier, à midi, déclarons les messieurs suivants élus directeurs de cette Banque, pour l'année courante:

Les Ecoles Techniques et des Hautes Etudes.

Au cours de l'année la Chambre de Commerce a fait sa première visite à l'Ecole Technique, et dans un rapport que M. le président de la Chambre s'est fait l'interprète de tous les visiteurs, qui ont été émerveillés de ce qu'ils ont vu.

Pour le plus le terme d'office de M. F. C. Larivière étant expiré comme délégué de la Chambre dans la corporation de l'Ecole technique, M. Frank Pauzé, deuxième vice-président, a été choisi à l'unanimité pour le remplacer.

Quant à l'Ecole des Hautes Etudes, la Chambre a voulu offrir un prix aux élèves de cette école, mais sa constitution ne lui permettant pas de ce faire M. Frank Pauzé a offert une médaille à l'école au nom de la Chambre; cette offre n'a pas encore été acceptée.

La Chambre, les corps publics commerciaux et l'aqueduc.

Un des derniers actes de la Chambre à la fin de l'exercice a été d'étudier une demande d'enquête judiciaire par les corps publics commerciaux de Montréal, sur un accident qui s'est produit à l'aqueduc. — La Chambre a cru devoir se prononcer en faveur d'une enquête administrative plutôt que judiciaire, convaincue que ce dernier mode sera plus pratique, plus expéditif et moins dispendieux.

Les corps publics ayant de plus invité la Chambre à se faire représenter dans un comité de surveillance des affaires municipales, notre Chambre délègue dans ce comité son président et ses vice-présidents; depuis elle n'entendit plus parler de ce comité.

2o L'établissement d'un office de renseignements sur

Vérifié et trouvé exact:

(Signé)

TANCREDE BIENVENU, Gérant-Général.

J. W. L. FORGET, Inspecteur en Chef.

JOS. BROSSARD, Comptable en Chef.

MM. H. Laporte, W. F. Carsley, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin et Tancrede Bienvenu.

(Signé)

P. F. McCAFFREY,

G. N. MONCEL,

Scrutateurs.

L'on procède ensuite à la nomination des Commissaires Censeurs (Bureau de Contrôle pour le département d'Epargne).

Sur proposition de M. W. F. Carsley, secondé par M. Alfred St-Cyr, les messieurs suivants sont élus Commissaires Censeurs pour l'exercice 1914, savoir: Sir Alex. Lacoste, docteur E. P. Lachapelle, M. Martial Chevalier.

Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée des Directeurs de la Banque tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. H. Laporte fut élu président du Bureau de Direction et MM. W. F. Carsley et Tancrede Bienvenu, gérant-général, tous deux vice-présidents de la Banque.

Montréal, a été décidé par la Chambre à la demande de son comité, devant l'apathie des autorités municipales. La Chambre étudie ce qu'il y a à faire à ce sujet.

3o La redistribution de la carte électorale de Montréal a été la principale question étudiée par ce comité au cours de l'année. La Chambre à la demande de son comité, n'a pas cru devoir concourir dans le projet du comité des citoyens de diviser la ville en cinq quartiers avec 15 échelons; la législature de Québec devant laquelle la question a été portée ayant décidé de maintenir le *statu quo*.

4o La réforme de l'évaluation municipale qui augmente considérablement a donné lieu à un important rapport de ce comité qui a fait d'importantes suggestions aux autorités de la ville. La question n'a pas eu encore de suite.

5o Des allocations par la ville à une association de terrains de jeux et au Conseil des Arts et Manufactures, ont été l'objet de rapports favorables du comité; seulement pour les terrains de jeux, le comité a limité le montant de l'allocation aux ressources de la ville et non à un million comme on demandait.

6o La question d'établir de nouveaux marchés à Montréal a été référée récemment au comité des affaires municipales, qui étudiera plus tard cette question.

Je crois avoir terminé la revue des travaux de l'année qui ont été nombreux et intéressants.

Le tout humblement soumis.

W. U. BOIVIN, Secrétaire.

La mort d'un grand homme d'affaires

Les condoléances de la Chambre de Commerce à l'occasion de la mort de Lord Strathcona.

A son assemblée du 21 janvier, la Chambre de Commerce du district de Montréal a adopté une résolution de condoléances à l'occasion de la mort de Lord Strathcona. L'illustre défunt était membre honoraire de cette association.

Voici le texte de cette résolution:

Que les membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal ont appris avec un profond regret la mort de l'illustre canadien que fut Lord Strathcona et Mount-Royal, dont la vie a été remplie jusqu'à la fin d'honneur et de travail.

Que la Chambre de Commerce tient à reconnaître que, dans Lord Strathcona, le Canada et tout l'Empire Britannique perdent un de leurs hommes les plus éminents dans le monde politique, dans le monde financier, et que les oeuvres d'éducation et de charité perdent aussi en lui un bienfaiteur insigne;

Que de plus la Chambre de Commerce du District de Montréal exprime sa douleur de la disparition de Lord Strathcona, qui l'avait honorée en acceptant d'être compté toute sa vie au nombre de ses membres;

Que copie de la présente résolution soit adressée à la Baronne Strathcona, son unique fille, en l'assurant de la part que la Chambre de Commerce du District de Montréal prend dans son deuil et celui de tout le pays.

Le service des colis postaux au Canada

Le mercredi, 28 janvier, l'hon. M. L. P. Pelletier, ministre des postes a déposé devant la Chambre des Communes le projet de système de colis postaux qui sera inauguré au Canada au cours du mois de février.

Voici les grandes lignes de ce projet.

Le système des taux est des plus simples et il sera facile de s'en rendre compte en jetant un coup d'oeil sur la liste des taux, qui sera envoyée à tous les maîtres de poste. Le public saura ainsi exactement ce qu'il lui en coûte pour envoyer des colis par la poste à n'importe quel endroit du Canada.

Le maximum du prix chargé pour tout paquet ou colis n'excèdera pas un cent de l'once. Pendant la période d'organisation, comprenant les mois de février, mars et avril, un taux additionnel de cinq cents payé en timbres sera chargé pour chaque colis envoyé dans un endroit, où le système de la livraison des lettres à domicile est en opération. En plus, pendant cette période d'organisation d'une durée de trois mois, aucun colis d'un poids excédant six livres ne sera accepté. Après cette date, le poids maximum des colis sera de onze livres.

Les règlements publiés donnent des renseignements au sujet de l'emballage des paquets et des précautions à prendre, sur tout pour l'emballage des oeufs et autres produits de la ferme.

La limite des dimensions des colis est fixée pour la longueur à 30 pouces et pour la largeur à un pied. Les colis longs de trois pieds et demi seront acceptés, pourvu

que leur largeur et grosseur combinées n'excèdent pas six pieds.

Un colis peut être assuré dans les limites du Canada jusqu'à la somme de \$25 ou pour une moindre somme selon la valeur du contenu. Les taux pour ces assurances ou cet enregistrement sont de cinq cents en timbres pour une assurance de \$25 à \$50. Toutefois, les colis contenant des oeufs, des fruits et d'autres objets fragiles ne peuvent être assurés. L'emballage devra être fait de façon à ce que le contenu des colis puisse être facilement examiné.

Le Canada a été divisé en zones, pour l'établissement des taux. Cette décision est la plus pratique, en raison de la grande étendue du pays et du fait que la population est diminuée. Si un taux uniforme était établi pour tout le Dominion, les revenus des postes seraient considérablement diminués. Les trois provinces maritimes sont considérées comme n'en étant qu'une et la frontière des provinces constitue la limite des différentes zones.

Le premier tarif est de cinq cents pour la première livre et d'un cent pour chaque livre ou fraction de livre additionnelle, jusqu'à quatre livres, dans un rayon de vingt milles de l'endroit où le colis est envoyé en ne considérant pas les frontières interprovinciales.

Un colis de onze livres peut être envoyé au prix de deux cents la livre.

Le tarif suivant est fixé pour la province où le colis est mis à la poste: la première livre coûtera dix cents, et chaque livre additionnelle coûtera quatre cents.

Pour envoyer un colis dans une province adjacente, le tarif de dix cents pour la première livre sera appliqué, mais au lieu de quatre il en coûtera six cents pour chaque livre additionnelle. Un deux cents additionnel par livre sera imposé pour chaque province que le colis devra traverser afin d'arriver à destination, jusqu'à un maximum de douze cents par livre.

La méthode pour trouver le tarif pour tout colis est excessivement simple: Des cartes sur lesquelles est imprimée la liste des taux, seront distribuées par tout le pays. Nous publions cette liste de tarifs à la suite de ces détails.

Liste des taux:

Tarif pour les colis mis à la poste dans la province de Québec, pour tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles:

10 lbs., .05; 20 lbs., .06; 30 lbs., .07; 40 lbs., .08; 50 lbs., .10; 60 lbs., .12; 70 lbs., .14; 80 lbs., .16; 90 lbs., .18; 100 lbs., .20; 110 lbs., .22.

Pour tout bureau de poste situé dans la province de Québec, mais en dehors du rayon de 20 milles:

10 lbs., .10; 20 lbs., .14; 30 lbs., .18; 40 lbs., .22; 50 lbs., .26; 60 lbs., .30; 70 lbs., .34; 80 lbs., .38; 90 lbs., .42; 100 lbs., .46; 110 lbs., .50.

Pour tout bureau de poste des provinces maritimes et de l'Ontario:

10 lbs., .10; 20 lbs., .16; 30 lbs., .22; 40 lbs., .28; 50 lbs., .34; 60 lbs., .40; 70 lbs., .46; 80 lbs., .52; 90 lbs., .58; 100 lbs., .64; 110 lbs., .72.

Pour tout bureau de poste du Manitoba:

10 lbs., .12; 20 lbs., .20; 30 lbs., .28; 40 lbs., .36; 50 lbs., .44; 60 lbs., .52; 70 lbs., .60; 80 lbs., .68; 90 lbs., .76; 100 lbs., .84; 110 lbs., .92.

Pour tout bureau de poste de la Saskatchewan:

10 lbs., .12; 20 lbs., .24; 30 lbs., .34; 40 lbs., .44; 50

35 lbs., .54; 60 lbs., .64; 70 lbs., .74; 80 lbs., .84; 90 lbs., .94; 100 lbs., 1.04; 110 lbs., 1.14.

Pour tout bureau de poste de l'Alberta et de la Colombie Anglaise:

40 lbs., .12; 50 lbs., .24; 60 lbs., .36; 70 lbs., .48; 80 lbs., .60; 90 lbs., .72; 100 lbs., .84; 110 lbs., .96; 120 lbs., 1.08; 130 lbs., 1.20; 140 lbs., 1.32.

Le maximum du tarif sur tout colis n'excèdera pas 1 cent par once.

Les dépôts en banque

Elle représentent au Canada un chiffre de \$93.79 par tête.

D'après les chiffres publiés par le gouvernement au 30 septembre 1913, les dépôts de banques au Canada correspondaient à \$93.79 par tête pour une population de huit millions d'habitants. Le total des dépôts s'élevaient alors à \$750,387,866, dont \$13,191,722, dans les caisses postales et \$13,785,649, dans les caisses d'épargne du gouvernement. Si le commerce et l'industrie avaient à leur disposition les \$56,787,362 de l'argent du public que le gouvernement détient, les affaires en profiteraient beaucoup.

L'immigration au Canada

On évalue à environ trois millions le nombre des immigrants venus au Canada depuis 13 ans; de ce nombre 1,085,000 venaient de la Grande-Bretagne et 954,000 des États-Unis. Le Canada est sûrement un pays de Cocagne pour tout ce monde. Au cours du dernier exercice financier il en est venu 402,432; mais il faut ajouter à ce nombre tout ce qui est arrivé depuis le 31 mars 1913.

En l'année 1912 le gouvernement canadien a dépensé \$1,354,736 pour l'immigration, et en 1913, \$1,399,954.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Séance spéciale du Conseil le 9 janvier et séance régulière du 11 janvier.

SEANCE SPECIALE

Le Conseil a tenu une séance spéciale le vendredi 9 du courant à 11 heures, sous la présidence de M. Adélar Fortier; assistaient à cette séance MM. S. D. Joubert, Frank Pauzé, les vice-présidents, M. W. U. Boivin le secrétaire et MM. le Col. Labelle, Damase Masson, Jos. Filiatrault, Jos. Fortier, Léon Gagné, J. O. Labrecque, Emile Rolland, D. Parizeau, L. C. de Tonnancour, N. Simoneau et M. S. D. Vallières.

L'objet de la réunion était de prendre en considération une demande d'enquête des corps commerciaux sur l'accident de l'aqueduc, et sur toute l'administration de ce service municipal. Les corps publics demandaient que cette enquête fut conduite par un juge et deux ingénieurs.

M. le président raconte qu'ayant été invité il avait assisté à la réunion des corps publics qui ont proposé cette demande d'enquête, mais qu'il n'a pas voulu adhérer à cette demande sans connaître l'opinion du Conseil de la Chambre, c'est pourquoi il l'a fait convoquer d'urgence.

M. Frank Pauzé se lève le premier et exprime l'opi-

nion que cette enquête devrait être administrative et non judiciaire; qu'elle devait être conduite par les commissaires et non par des étrangers à l'administration; c'est dans une occasion comme celle-ci que les commissaires et les échevins vont pouvoir démontrer et leur bonne foi et leur capacité. Il faut garder son sang-froid et ne pas suivre les corps publics qui s'excitent à propos d'un accident.

M. le Lieut.-Col. Labelle est d'opinion que l'enquête doit être conduite par un juge pour en surveiller la légalité, et par des ingénieurs étrangers à l'administration, autrement l'administration municipale deviendrait juge dans sa propre cause. En conséquence M. Labelle propose, appuyé par M. D. Masson, que la Chambre appuie la demande des corps publics.

M. J. O. Labrecque demande si on ne devrait pas référer cette question au comité des affaires municipales. Mais vu l'urgence le conseil préfère se prononcer immédiatement.

M. Labrecque tient aussi à faire remarquer qu'il n'y a pas besoin d'un juge pour surveiller la légalité de l'enquête à faire, quand la ville a fait descendre du banc un juge pour en faire son avocat en chef.

M. Vallières ajoute quelques observations signalant que les assurances étudiaient déjà le projet d'élever leur taux.

MM. Labrecque et W. U. Boivin proposent en amendement à la proposition de M. Labelle, que la Chambre se prononce en faveur d'une enquête administrative, parce qu'elle ne se reconnaît pas le mandat de dicter aux commissaires de la ville la ligne de conduite à suivre dans l'occurrence.

L'amendement mis aux voix est remporté par une majorité de sept voix.

Les corps publics ayant aussi invité la Chambre à se faire représenter dans un comité central chargé de surveiller l'administration municipale, le conseil sur proposition de MM. Boivin et Rolland nomme MM. A. Fortier, S. D. Joubert et Frank Pauzé comme délégués à ce comité, en leur laissant toute liberté d'agir dans les intérêts et selon les règlements de la Chambre.

Et la séance est levée.

Rapport de la Commission spéciale pour le canal de la Baie Georgienne

Adopté le 29 décembre 1913

Le vendredi, 26 décembre 1913, à 8 hrs du soir, l'Exécutif de la Chambre et la Commission spéciale du Canal de la Baie Georgienne s'est adjoint le comité des Transports, se sont réunis sous la présidence de M. A. P. Frigon. Étaient présents:— MM. Adélar Fortier, S. D. Joubert, Frank Pauzé, C. H. Catelli, W. U. Boivin, secrétaire.

Votre comité a pris connaissance de tout ce qui, depuis vingt ans, s'est dit, écrit et fait à la Chambre et en dehors sur la question du canal de la Baie Georgienne depuis que cette question est devant l'opinion publique, soit depuis plus de cinquante ans, et après avoir délibéré, il recommande l'adoption de la résolution qui suit, et que copie soit envoyée à tous les corps publics, commerciaux et municipaux, pour leur demander leur appui et leur adhésion afin d'assurer le succès d'une pression énergique, puissante et décisive sur le gouvernement.

10.—ATTENDU que la nécessité de construire le Canal de la Baie Georgienne est maintenant reconnue au point de rendre inutiles de nouveaux arguments en sa faveur;

20.—ATTENDU que le gouvernement fédéral a déjà obtenu tous les renseignements voulus sur la possibilité, le coût et les résultats de l'exécution de cette grande entreprise nationale;

30.—ATTENDU que tour à tour les chefs de tous les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa se sont déclarés favorables à ce grand projet;

40.—ATTENDU qu'à la dernière session, le gouvernement a déclaré que le Canal ne serait pas construit avant qu'une nouvelle commission fut nommée pour en connaître les avantages commerciaux, commission qui devait faire rapport à la prochaine session;

50.—ATTENDU que nous sommes à la veille de l'ouverture de la session et que cette commission n'a pas même encore été nommée;

RESOLU:—10.—Que la Chambre de Commerce du district de Montréal réitère avec énergie sa demande au gouvernement fédéral de construire le Canal de la Baie Georgienne sous le plus court délai et dès la prochaine session, d'en assurer la construction;

20.—Que la Chambre de Commerce du district de Montréal proteste de toutes ses forces contre toute mesure qui retarderait la réalisation de ce grand projet national.

Le tout humblement soumis.

A. P. FRIGON,

Président du comité spécial.

Les dettes nationales des grands pays et celle du Canada

Le chiffre total des dettes nationales des différentes grandes contrées du monde s'élève à \$42,000,000,000; elle a augmenté de 20 pour cent depuis 10 ans. L'intérêt annuel et les autres charges s'élevaient à la fin de 1912 à \$1,832,000,000.

Quant au Canada sa dette nationale au mois de mars de 1913 elle était de \$40 par tête environ; soit environ \$316,619,460, la dette ayant été réduite de \$23,000,000 au cours de l'exercice 1912-1913. Le 30 septembre dernier la dette était encore de \$299,587,275.

Voici un intéressant tableau de la dette des grands pays du monde en 1912 et en 1902.

	1912.	1902.
France.	\$6,284,000,000	\$5,857,000,000
Russie.	*4,553,000,000	x3,414,000,000
Grande-Bretagne.	*3,486,000,000	x3,885,000,000
Japon.	*1,242,000,000	262,000,000
Allemagne.	1,178,000,000	699,000,000
Etats Allemands.	3,736,000,000	2,688,000,000
Indes Anglaises.	1,475,000,000	1,103,000,000

Italie.	2,707,000,000	2,561,000,000
Etats-Unis.	1,028,000,000	x925,000,000

*1913. x1903.

D'autre part voici un tableau de la richesse comparative de quelques pays.

Richesse totale

Etats-Unis.	\$130,000,000,000
Angleterre.	80,000,000,000
France.	65,000,000,000
Allemagne.	60,000,000,000

Richesse par tête

Etats-Unis.	\$1,415
France.	1,125
Angleterre.	1,250 à 1,385
Allemagne.	1,100 à 1,200

POUR LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

La commission spéciale de la Chambre pousse son travail avec vigueur.

Investie des pouvoirs nécessaires pour travailler au succès de la construction du Canal de la Baie Georgienne, la Commission spéciale poursuit avec une belle vigueur et un zèle digne des plus grands éloges la tâche qu'on lui a confiée.

A la séance du Conseil tenue le 28 janvier M. A. P. Frigon a lu un rapport du travail accompli jusque-là.

Voici le texte de ce rapport:

"Votre commission a l'honneur de vous faire rapport que copie de la résolution du 29 décembre 1913 a été envoyée aux corps publics, commerciaux et municipaux; déjà les adhésions nous viennent de plus en plus nombreuses; les organisations ouvrières, représentant un nombre très considérable d'électeurs, approuvent avec enthousiasme le mouvement de la Chambre. La Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities d'Ottawa, comme résultat du voyage du Président de la Chambre et du soussigné, à Ottawa le 15 courant, travaille d'accord et avec énergie dans le même sens que votre comité, — et nous espérons pouvoir, sous peu, fournir au gouvernement, l'appui qui lui est nécessaire pour décider, dès la présente session, la construction de ce grand projet national du Canal de la Baie Georgienne, même en face de l'opposition à ce projet, et opposition d'autant plus sérieuse qu'elle est, — nous avons raison de le croire, fortement aidée financièrement. — C'est le moment pour toutes les bonnes volontés de s'unir pour assurer le succès.

Le tout humblement soumis.

A. P. FRIGON,

Président du Comité.

28 janvier 1914.

CE QUE DOIT CONNAITRE L'HOMME D'AFFAIRES

Une intéressante conférence de M. James-Wood Pogue devant les membres de la Chambre de Commerce.

Après la mise en nomination qui eut lieu le mercredi soir, 21 janvier, M. James-Wood Pogue, a donné une intéressante conférence devant une centaine de membres de la Chambre. Il a parlé de l'art de devenir un parfait homme d'affaires.

Le conférencier est vice-président et gérant-général de la Sheldon School of Business Science de New-York. Inutile de dire qu'il a traité son sujet en maître et qu'il a vivement intéressé son auditoire, composé d'hommes qui ont fait leur marque dans le monde commercial et financier de notre ville.

M. Pogue fut présenté à l'assemblée par M. Adélard Fortier, le président réélu par acclamation de la Chambre de Commerce. Ce dernier profita de l'occasion pour remercier les membres de leur marque de confiance; dit quelques mots du grand rôle que peut jouer l'association pour l'avancement du commerce de la métropole et du pays, et ceda la parole à M. Pogue, dont il fit l'éloge en termes délicats.

Le conférencier, en débittant, félicite les hommes d'affaires Canadiens, descendants des Français, d'avoir réussi à se tailler une belle place dans le monde commercial de ce pays. Vous avez réussi jusqu'ici, mais vous pouvez réussir davantage, parce que vous êtes susceptibles d'un plus grand perfectionnement. Un homme ne doit s'arrêter dans la marche du succès que lorsqu'il est au faite de l'échelle.

Ici, le conférencier trace un magnifique portrait de Lord Strathcona, qui vient de mourir, en laissant derrière lui la réputation d'un des plus grands hommes d'affaires que le monde ait connus.

Le monde entier pleure la disparition de cet homme, qui fut comme vous, un commerçant et un financier, continue M. Pogue. C'est que les temps sont passés où le commerçant était considéré comme appartenant à une profession secondaire. Aujourd'hui l'homme d'affaires n'a pas à rougir de sa profession, égale à celle des avocats, des médecins et de tous ceux qui se livrent à des sciences spéculatives.

Strathcona a commencé au bas de l'échelle. Pauvre et sans influence, il a réussi, à force d'énergie, de travail, d'honnêteté et d'initiative à s'élever au premier rang de ses contemporains.

Tout homme d'affaires, tout individu qui se lance dans une entreprise commerciale doit d'abord connaître les grandes lois qui régissent le monde des affaires. Or, l'entreprise ne deviendra un succès, que si celui qui se met à l'oeuvre est un homme qui ne craint pas de se perfectionner.

Les quatre choses qu'il faut pour cela sont les suivantes: L'homme d'affaires doit d'abord se connaître lui-même; il doit connaître ses affaires, il doit ensuite apprendre à connaître, à distinguer et à apprécier ses employés et finalement, il doit mettre en pratique ce qu'il sait.

Le conférencier développe longuement ces quatre points. Un commerçant, un financier, doit chercher à connaître au juste ses aptitudes et capacités, afin de ne pas s'engager dans une voie où il serait une faillite.

Lorsqu'il aura bien choisi le genre de commerce qui lui convient, il devra s'y lancer hardiment et poursuivre son chemin avec ténacité. M. Pogue cite ici le cas du grand manufacturier d'automobiles Ford, qui, il y a dix ans, n'était rien, et qui finalement a trouvé sa voie et a fait une immense fortune. Aujourd'hui M. Ford est à sa place. Il réussit à merveille. C'est en plus un industriel qui sait apprécier ses hommes. Tous ses employés reçoivent un salaire de cinq dollars et plus par jour.

M. Ford a compris le grand principe qu'un commerçant ou industriel n'a de bons employés que lorsqu'il sait leur accorder un salaire, en proportion avec leur mérite et leur valeur.

Dans la seconde partie de sa causerie, M. Pogue a expliqué à son auditoire un certain nombre d'éprincipes, dont l'application mène au succès. L'homme d'affaires, lorsqu'il a la santé, doit développer son intelligence chaque jour davantage et finalement, il doit mettre de l'enthousiasme dans l'accomplissement de ses entreprises. C'est le feu sacré qui assure le succès. Il faut avoir confiance en soi et agir toujours avec une volonté qui ne plie pas.

A la suite de sa conférence, M. Pogue a annoncé qu'il laissait deux de ses associés à Montréal, pour continuer son oeuvre d'éducation commerciale, sous la direction de M. J. A. Beaudry, secrétaire des Marchands-Détailleurs.

M. Adélard Fortier, en remerciant le conférencier et en le félicitant pour sa conférence, a exprimé l'espoir que ces cours d'instruction commerciale seraient aussi donnés en français. M. Pogue a assuré le président de la Chambre de Commerce que ses vœux seraient exaucés.